

Récit

Narration d'un événement survenu hors scène. Élément essentiel du théâtre antique puis du théâtre classique français du fait des impératifs de [bienséance](#), qui excluent de la scène tout ce qui peut choquer les mœurs, et de [vraisemblance](#), qui impliquent que l'action soit concentrée autour d'une [crise](#) limitée dans le temps et dans l'espace [voir [Règles](#)]. Dans les deux cas, le récit intervient pour réparer le manque : d'une part, on raconte le meurtre, le suicide arrivés « dans les coulisses » ; d'autre part, on narre les événements survenus avant le début de l'action, et ceux qui se sont produits dans un lieu éloigné de la demeure où se déroule l'action (forêt, plage, port).

Le récit a été un sujet de débat lors de la naissance du théâtre classique. Dans le premier tiers du XVII^e siècle, les « irréguliers », partisans d'une tragi-comédie qui prétendait restituer sur la scène le mouvement, la dispersion et la durée de la vie, récusaient les récits comme ennuyeux. Ainsi, en 1632, [Corneille](#) se flatte dans la préface de sa tragi-comédie *Clitandre* d'avoir « mis les accidents mêmes sur la scène » (en l'occurrence duel, meurtre, tentative de viol, éborgnement) et d'avoir ainsi évité les « longs et ennuyeux récits ». Mais quelques années plus tard le triomphe du théâtre régulier impose très généralement le récit dans tous les genres dramatiques ([tragi-comédie](#) comprise). Sur le plan fonctionnel, le récit classique possède un statut ambigu. Sa fonction de base – substitut de ce qui ne peut ou ne doit pas être montré – en fait une nécessité qu'il faut éviter dans la mesure du possible, l'action étant toujours préférable au discours. Par là, le nombre de récits aurait dû tendre vers le minimum : à peine plus que l'indispensable récit d'exposition et le récit de dénouement dans le cas de la mort du héros (comme dans *Suréna* de [Corneille](#)) ; ils auraient dû aussi être systématiquement dramatisés par éclatement au travers de dialogues. En fait, leur multiplicité et leur forme le plus souvent monologuée s'expliquent par les autres fonctions du récit. Car il est aussi un ornement : éclat du verbe, beauté de la description, splendeur des évocations, le récit est destiné à charmer l'oreille, faire valoir le talent poétique de l'auteur (désigné au XVII^e siècle comme un « poète dramatique »), suggérer des beautés que les possibilités scéniques de l'époque ne permettaient pas de créer visuellement (sauf dans les [tragédies à machines](#)). Enfin le récit possède des fonctions modales, qui ne sont pas les moins importantes. Il permet, sur le plan interne, de suggérer une tension psychologique (chez le récitant comme chez son auditeur), ou de susciter de nouveaux rapports de force ; il permet, sur le plan externe, de créer des effets sur le spectateur en concentrant son attention sur un aspect précis de l'action racontée : admiration pour le panache de Rodrigue dans son combat contre les Maures (*le Cid*), pathétique de la situation d'Hippolyte écrasé par une puissance contre laquelle son courage ne peut rien (*Phèdre*), comique de la naïveté d'Agnès racontant sa rencontre avec Horace (*l'École des femmes*).

Rédacteur(s)

[G. FORESTIER](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Lexique théorique et théoriciens](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 17^eème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Corneille (P.) Clitandre action discours
Suréna Cid (le) Phèdre École des femmes (l')

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-recit>